

RÉPERTOIRE DES ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE DU RÈGLEMENT CLP



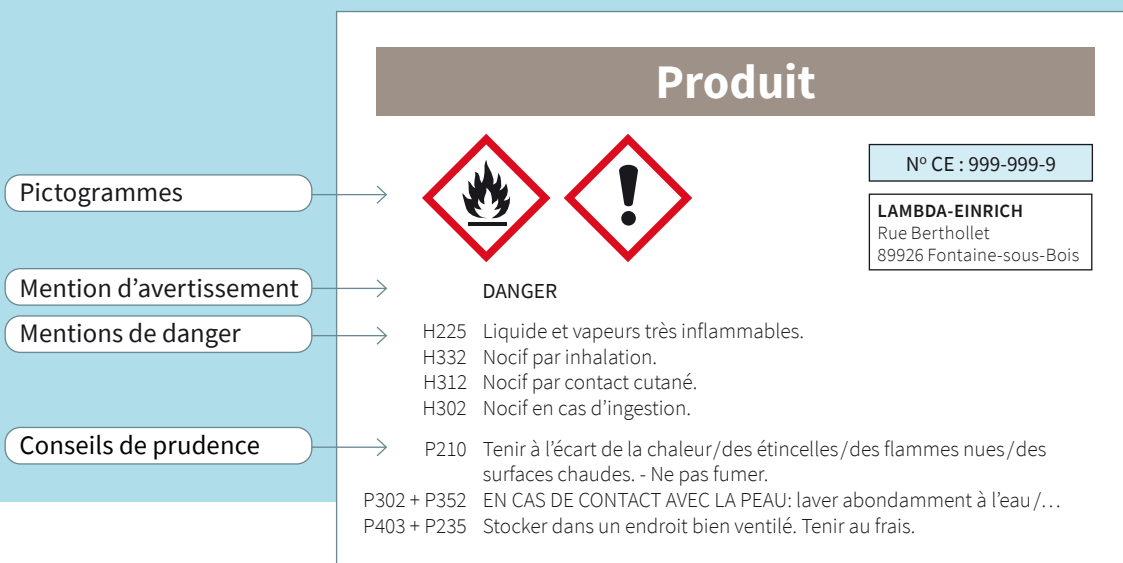
Retrouvez les éléments d'étiquetage – pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence – que vous pouvez rencontrer sur les emballages et les fiches de données de sécurité des produits chimiques soumis à la législation de l'Union européenne.

Ce document répertorie les éléments d'étiquetage – pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence – que vous pouvez rencontrer sur les emballages et les fiches de données de sécurité des produits chimiques soumis à la législation de l'Union européenne.

Table des matières






Dangers physiques	4
Dangers pour la santé	7
Dangers pour l'environnement	9
Liste des mentions de danger	10
Liste des conseils de prudence	13





Les éléments d'étiquetage présents sur l'étiquette d'un produit type








Règlement CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, en l'état de sa dernière adaptation au progrès technique et scientifique.




Dangers physiques



EXPLOSIBLES			
Explosible instable	Division 1.1	Division 1.2	Division 1.3
			
Danger	Danger	Danger	Danger
H200 Explosif instable	H201 Explosif : danger d'explosion en masse	H202 Explosif : danger sérieux de projection	H203 Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
Division 1.4	Division 1.5	Division 1.6	
	Pas de pictogramme	Pas de pictogramme	
Attention	Danger	Pas de mention d'avertissement	
H204 Danger d'incendie ou de projection	H205 Danger d'explosion en masse en cas d'incendie	Pas de mention de danger	




EXPLOSIBLES DÉSENSIBILISÉS			
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
			
Danger	Danger	Avertissement	Avertissement
H206 Danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite	H207 Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite	H207 Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite	H208 Danger d'incendie ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite



GAZ INFLAMMABLES					
Catégorie 1A	Gaz classés dans la catégorie 1A qui répondent aux critères A/B correspondant à un gaz pyrophorique ou instable			Catégorie 1B	Catégorie 2
	Gaz pyrophorique	Gaz chimiquement instable			
		Catégorie A	Catégorie B		
					Pas de pictogramme
Danger	Danger	Danger	Danger	Danger	Avertissement
H220 Gaz extrêmement inflammable	H220 Gaz extrêmement inflammable H232 Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air	H220 Gaz extrêmement inflammable H230 Peut exploser même en l'absence d'air	H220 Gaz extrêmement inflammable H231 Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et / ou une température élevée	H221 Gaz inflammable	H221 Gaz inflammable






Dangers physiques






LIQUIDES INFLAMMABLES		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	Danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables	Attention H226 Liquide et vapeurs inflammables

MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES	
Catégorie 1	Catégorie 2
	
Danger H228 Matière solide inflammable	Attention H228 Matière solide inflammable


SUBSTANCES ET MÉLANGES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger H260 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	Danger H261 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables	Attention H261 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables


AÉROSOLS		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		Pas de pictogramme
Danger H222 Aérosol extrêmement inflammable H229 récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	Attention H223 Aérosol inflammable H229 récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	Attention H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur



SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS				
Type A	Type B	Types C et D	Types E et F	Type G
	 			Aucun élément d'étiquetage n'est attribué à cette catégorie de danger.
Danger H240 Peut exploser sous l'effet de la chaleur	Danger H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	Danger H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	Attention H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	


PEROXYDES ORGANIQUES				
Type A	Type B	Types C et D	Types E et F	Type G
	 			Aucun élément d'étiquetage n'est attribué à cette catégorie de danger.
Danger H240 Peut exploser sous l'effet de la chaleur	Danger H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	Danger H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	Attention H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	




Dangers physiques




LIQUIDES PYROPHORIQUES	
Catégorie 1	
	
Danger	
H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air	

MATIÈRES SOLIDES PYROPHORIQUES	
Catégorie 1	
	
Danger	
H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air	





SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTO-ÉCHAUFFANTS	
Catégorie 1	Catégorie 2
	
Danger	Attention
H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer	H252 Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer

GAZ COMBURANTS	
Catégorie 1	
	
Danger	
H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant	

LIQUIDES COMBURANTS		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Danger	Attention
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant	H272 Peut aggraver un incendie; comburant	H272 Peut aggraver un incendie; comburant




MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Danger	Attention
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant	H272 Peut aggraver un incendie; comburant	H272 Peut aggraver un incendie; comburant

SUBSTANCES ET MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX	
Catégorie 1	
	
Attention	
H290 Peut être corrosif pour les métaux	




GAZ SOUS PRESSION			
Gaz comprimé	Gaz liquéfié	Gaz liquéfié réfrigéré	Gaz dissous
			
Attention	Attention	Attention	Attention
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques	H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Dangers pour la santé

TOXICITÉ AIGUË



Catégories 1 et 2	Catégorie 3	Catégorie 4
		
Danger	Danger	Attention
H300 Mortel en cas d'ingestion	H301 Toxique en cas d'ingestion	H302 Nocif en cas d'ingestion
H310 Mortel par contact cutané	H311 Toxique par contact cutané	H312 Nocif par contact cutané
H330 Mortel par inhalation	H331 Toxique par inhalation	H332 Nocif par inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES À LA SUITE D'UNE EXPOSITION UNIQUE



Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Attention	Attention
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes ^{1,2}	H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes ^{1,2}	H335 Peut irriter les voies respiratoires ou H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

1. Ou tous les organes affectés, s'ils sont connus.
2. Voie d'exposition si aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Catégorie 1 et sous-catégories 1A, 1B et 1C	Catégorie 2
	
Danger	Attention
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux	H315 Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Catégorie 1	Catégorie 2
	
Danger	Attention
H318 Provoque de graves lésions des yeux	H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Dangers pour la santé

TOXICITÉ PAR ASPIRATION	SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES OU CUTANÉS	
Catégorie 1	Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Sensibilisation cutanée Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B
Danger	Danger	Attention
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	H317 Peut provoquer une allergie cutanée




AGENTS MUTAGÈNES SUR LES CELLULES GERMINALES		CANCÉROGÉNOCITÉ	
Catégories 1A et 1B	Catégorie 2	Catégories 1A et 1B	Catégorie 2
Danger	Attention	Danger	Attention
H340 Peut induire des anomalies génétiques ²	H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques ²	H350 Peut provoquer le cancer ²	H351 Susceptible de provoquer le cancer ²

TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION		
Catégories 1A et 1B	Catégorie 2	Effets sur ou via l'allaitement
		Pas de pictogramme
Danger	Attention	Pas de mention d'avertissement
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus ²	H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus ²	H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES APRÈS UNE EXPOSITION RÉPÉTÉE	
Catégorie 1	Catégorie 2
Danger	Attention
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes ¹ à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ²	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes ¹ à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ²

1. Ou tous les organes affectés, s'ils sont connus.
2. Voie d'exposition si aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.

Dangers pour l'environnement

DANGER POUR LE MILIEU AQUATIQUE				
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË)	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE)			
Aiguë 1	Chronique 1	Chronique 2	Chronique 3	Chronique 4
			Pas de pictogramme	Pas de pictogramme
Attention	Attention	Pas de mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

DANGER POUR LA COUCHE D'OZONE
Catégorie 1

Attention
H420 Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

Liste des mentions de danger 1/3

Codification	Libellé
H200	Explosif instable.
H201	Explosif ; danger d'explosion en masse.
H202	Explosif ; danger sérieux de projection.
H203	Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H221	Gaz inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H223	Aérosol inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H229	Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur
H230	Peut exploser même en l'absence d'air
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et / ou une température élevée(s)
H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer.
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Liste des mentions de danger 2/3

Codification	Libellé
H300 *	Mortel en cas d'ingestion.
H301 **	Toxique en cas d'ingestion.
H302 ***	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310 *	Mortel par contact cutané.
H311 **	Toxique par contact cutané.
H312 ***	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 *	Mortel par inhalation.
H331 **	Toxique par inhalation.
H332 ***	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H350	Peut provoquer le cancer (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H351	Susceptible de provoquer le cancer (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (<i>indiquer l'effet spécifique s'il est connu</i>) (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (<i>indiquer l'effet s'il est connu</i>) (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (<i>ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus</i>) (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes (<i>ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus</i>) (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (<i>indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus</i>) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (<i>ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus</i>) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (<i>indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger</i>).

* Combinaisons possibles entre ces mentions.

** Combinaisons possibles entre ces mentions.

*** Combinaisons possibles entre ces mentions.

Liste des mentions de danger 3/3

Codification	Libellé
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère.

Liste des informations additionnelles sur les dangers

Codification	Libellé
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH070	Toxiques par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH201	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
EUH201A	Attention! Contient du plomb.
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
EUH203	Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH207	Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
EUH208	Contient du (de la) (<i>nom de la substance sensibilisante</i>). Peut produire une réaction allergique.
EUH209	Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
EUH209A	Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Liste des conseils de prudence 1/3

Codification	Libellé
	Conseils de prudence généraux
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	Conseils de prudence – prévention
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P212	Éviter d'échauffer en milieu confiné ou en cas de diminution de la quantité d'agent désensibilisateur.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P222	Ne pas laisser au contact de l'air.
P223	Éviter tout contact avec l'eau.
P230	Maintenir humide avec...
P231 + P232	Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte / ... Protéger de l'humidité.
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P235	Tenir au frais.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.
P250	Éviter les abrasions/les chocs / les frottements / ...
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage / une protection auditive / ...
P282	Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux.

Liste des conseils de prudence 2/3

Codification	Libellé
P283	Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
	Conseils de prudence – intervention
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / ...
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / ... / en cas de malaise.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P334	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide.
P302 + P334 + P335	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche [poser une compresse humide].
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau / ...
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P306 + P360	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / ... / en cas de malaise.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical / consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P336	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
P336 + P315	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Demander immédiatement un avis médical / Consulter immédiatement un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / ...
P361 + P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P372 + P380 + P373	En cas d'incendie : risque d'explosion. Évacuer la zone. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
P370 + P376	En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Liste des conseils de prudence 3/3

Codification	Libellé
P370 + P378	En cas d'incendie : utiliser ... pour l'extinction.
P370 + P380 + P375	En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P370 + P380 + P375 + P[378]	En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. [Utiliser ... pour l'extinction].
P371 + P380 + P375	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P377	Fuite de gaz enflammé. Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P391	Recueillir le produit répandu.
Conseils de prudence – stockage	
P401	Stocker conformément à ...
P402 + P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion / ... avec doublure intérieure.
P407	Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P410 + P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C / ... °F.
P413	Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg / ... lb à une température ne dépassant pas ... °C / ... °F.
P420	Stocker séparément.
Conseils de prudence – élimination	
P501	Éliminer le contenu / récipient dans ...
P502	Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
P503	Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations relatives à l'élimination / à la récupération / au recyclage.

Prévention du risque chimique, CNRS

L'unité de Prévention du risque chimique (PRC) est une unité de service de l'Institut de chimie du CNRS. Elle assure une mission d'appui scientifique à l'organisme et au secteur de la Chimie. Ses objectifs sont la protection de la santé humaine vis-à-vis des produits dangereux et la sécurité chimique.

Les activités de l'unité répondent aux besoins de la communauté scientifique, des acteurs de la prévention, des organismes publics, des industriels et du grand public.



@PRC_CNRS

www.prc.cnrs.fr

Ressources, outils téléchargeables,
articles et services



Ce document est mis à disposition par le CNRS selon les termes de la licence Creative Commons : attribution – pas d'utilisation commerciale – pas de modification.



CNRS – PRC
Bâtiment 11 – Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex – France
www.prc.cnrs.fr

